

## Compte-rendu de la réunion

### du Conseil Municipal

du 10 mars 2011

#### Aménagement du Centre Bourg

Madame Claire BLOT du Cabinet SITADIN a présenté le projet d'aménagement du Centre Bourg.

Elle dresse au préalable le constat suivant :

- le bourg de Bréal-sous-Montfort possède un patrimoine architectural de qualité et un nombre relativement important de commerces,
- l'emprise des véhicules y compris les poids lourds est un frein à un bon équilibre entre les usagers du bourg,
- la situation en matière de stationnement en Centre Bourg et abords proches est confortable et sera à maintenir dans la mesure du possible (dans un rayon de 150 m autour de l'Eglise 477 places et de la Mairie 686 places),
- une étude de la vitesse sur ce territoire montre une situation raisonnable.

Elle présente les quatre grands secteurs à urbaniser par l'aménagement :

- le secteur du Cimetière.
- le secteur de l'Eglise,
- la Place de la Madeleine et ses abords,
- les abords de la Mairie.

En préambule d'un aménagement urbain, il faut définir un schéma de circulation.

La Commission "Aménagement du Bourg" en accord avec le bureau d'études Sitadin propose trois préoccupations essentielles :

- la modération de la vitesse,
- l'accessibilité,
- les déplacements doux

et un axe prioritaire de circulation Montfort-sur-Meu → Bruz par la Rue Jeanne d'Arc permettant l'interdiction du Centre Bourg aux poids lourds.

Aujourd'hui un aménagement de Centre Bourg est d'abord envisagé dans un respect d'espace partagé entre les piétons et les différents véhicules.

M. le Maire et M. BERTHELOT ont annoncé qu'après avoir consulté les commerçants, le projet sera exposé aux Bréalais en Mairie avec tenue d'un registre d'observations et une réunion publique prévue le 22 mars 2011.

#### **1 - 2) Comptes administratifs 2010 et Comptes de Gestion 2010 dressés par M. CHOBELET, Trésorier**

Pour le vote des comptes administratifs, Madame Marie-Françoise DEMAY prend la présidence de la séance.

Les comptes administratifs et les comptes de gestion du trésorier pour les budgets suivants, en parfaite conformité, ont été approuvés par le Conseil Municipal :

- à l'unanimité pour le budget lotissement "Les Frêches II" et pour le budget assainissement.
- à la majorité pour le budget principal (les élus de Bréal Autrement se sont abstenus, voir observations ci-dessous).
- à la majorité pour le Compte de Gestion du budget assainissement, pour les mêmes remarques, Monsieur RIBAULT et M<sup>me</sup> VANSTEENE se sont abstenus.

Le résultat de clôture, tout budget confondu, au 31.12.2010 présente un excédent de 1 074 966.11 €.

Budget	Résultat de clôture au 31.12.2009	Affectation résultat	Résultat de l'exercice 2010	Résultat de clôture au 31.12.2010
Budget principal	-383 722,61 €	700 000,00 €	1 006 914,6 €	-76 811,15 €
Les Frêches II	572 074,16 €	0,00 €	339 306,18 €	911 380,4 €
Assainissement	390 334,94 €	360 000,00 €	210 061,98 €	40 396,92 €
C.A. consolidé	578 686,49 €	1 060 000,00 €	1 556 279,6 €	1 074 966,11 €

## DEBAT SUR CA 2010

*Le compte administratif 2010 appelle les observations suivantes :*

*Les élus de Bréal Autrement rappellent que l'an dernier ils ont émis des réserves sur l'opportunité de voter des impôts supplémentaires compte tenu de la baisse de l'investissement et des "réserves budgétaires" inemployées. L'examen du CA montre qu'il n'était pas besoin d'emprunter et de voter l'augmentation des impôts locaux. Les critiques exprimées sont donc confirmées.*

### 1° Section fonctionnement

*Les dépenses et les recettes augmentent d'environ 5 %, les recettes un peu plus vite que les dépenses.*

*Cela s'explique par des produits exceptionnels plus élevés qu'en 2009 et un nouvel impôt sur les terrains devenus constructibles.*

*Cette recette nouvelle aurait dû être instituée plus tôt. Elle aurait permis de programmer et d'entamer la rénovation du centre ville et la modernisation de la voirie. Cette modernisation va s'avérer nécessaire du fait de l'accroissement de trafic dans et en périphérie du centre ville du à l'augmentation de la population.*

*L'augmentation mécanique résultant de la réévaluation des bases d'imposition des impôts locaux décidée par l'Etat ne nécessitait pas le vote de l'augmentation des taux par le Conseil Municipal.*

*Ponctuellement, il convient de s'interroger sur le dépassement des dépenses "voies et réseaux" compte 61523 BP : 120 000 /CA : 159 871 au regard du montant des RAR 2010 qui figurent aux comptes.*

*Les élus de BA tiennent à relever que la critique ancienne concernant le sous investissement chronique de la Commune de Bréal-sous-Montfort est toute entière contenue dans les budgets anciens et singulièrement dans le CA 2010.*

*Le CA 2009 constatait au compte 68 "Dotation aux amortissements" l'inscription de la somme de 3 400 euros.*

*Le CA 2010 constate au même compte une somme de 40 000 euros.*

*Ces sommes devraient se retrouver au compte 28 "amortissement" de la section investissement.*

*Dans les communes de plus de 3 500 habitants, la constatation des amortissements est une dépense obligatoire destinée à, d'une part, constater la perte de valeur du patrimoine communal et, d'autre part, à faciliter la reconstitution des installations et matériels amortis. Ainsi est dégagée une capacité de financement pour renouveler les immobilisations.*

*Les élus de BA estiment que le jeu de l'amortissement constaté au travers d'une écriture double imposée n'est pas correctement mis en œuvre et donc la capacité de financement de la section investissement n'est pas inscrite au budget.*

*Cette dernière observation est aussi valable pour le budget investissement de l'assainissement.*

*L'importance des RAR tient au sous-effectif des services municipaux notamment des services techniques. Dispersés dans les tâches, ils ne peuvent être concentrés sur le déclenchement rapide et le suivi technique des opérations d'investissement.*

### 2° Section investissement

*L'écriture 28 fait défaut et donc la capacité de financement qu'elle traduit n'est pas prise en compte.*

*La baisse tendancielle de l'investissement s'est confirmée.*

	2008	2009	2010
BP	5 800 000	4 270 000	3 100 000
CA	2 500 000	3 000 000	1 600 000
RAR	2 000 000	873 000	985 000

*Malgré une diminution du budget, les RAR sont importants : 1/2 du budget CA, 1/3 du BP !! Vous affichez dans le bulletin municipal un budget flatteur mais l'affiche se trouve rétrécie de moitié à la fin de l'année. Vous trompez la population.*

*L'endettement de Bréal est certes faible mais il pourrait être encore plus faible ! compte tenu des excédents affichés d'année en année.*

*Il est excessif au regard du sous-investissement chronique, de la capacité d'autofinancement de la commune et des travaux et chantiers engagés.*

*La Commune de Bréal augmente sans raison réelles les impôts locaux, emprunte et constitue au travers des reports d'excédents annuels sans offrir aux bréalais une qualité de service en rapport avec sa capacité d'investissement.*

*A titre anecdotique, elle fait des "bénéfices" sur le dos de familles qui mettent leurs enfants à la garderie après l'école ! Ainsi, les redevances et droits de services à caractère social de ... 40 000 euros !!! Le montant perçu est même supérieur aux prévisions budgétaires 45 500 euros.*

*L'écureuil n'est pas bon gestionnaire. Il fait des provisions mais oublie l'endroit où elles sont cachées. Votre politique budgétaire aboutit à transférer sur les générations futures de bréalais le financement des équipements et services communaux.*

*Les conseillers municipaux de Bréal Autrement.*

### **3) Bilan des acquisitions et des cessions immobilières 2010**

Le Conseil Municipal a approuvé, à l'unanimité, le bilan des acquisitions et cessions immobilières 2010 qui est annexé aux comptes administratifs.

### **4) Débat d'Orientation Budgétaire 2011**

Monsieur le Maire a rappelé aux Conseillers Municipaux que la note de synthèse retrace le contexte économique national et communautaire.

#### **Contexte économique national**

L'année 2011 marque un tournant dans la réforme de la fiscalité locale. Cette dernière concerne particulièrement :

1 - la réforme de la taxe professionnelle remplacée par la contribution économique territoriale (CET) calculée sur la contribution foncière des entreprises (CFE) et leur valeur ajoutée (CVAE).

2 - la répartition modifiée de la part départementale de la taxe d'habitation, du foncier non bâti, de la taxe sur les commerces, sur les entreprises de réseaux (télécom, énergie ... réseau ferroviaire ... etc).

3 - le reversement aux collectivités locales de certaines recettes de l'Etat : droits de mutations, taxe sur les conventions d'assurances remboursement partiel des frais de gestion.

Il est important de souligner que ces réformes concernent plus les collectivités tels que la région, le département, les EPCI (une simulation des services fiscaux fait apparaître une croissance de 5,1 % des recettes de la Communauté de Communes de Brocéliande).

Les réductions du déficit public et des dépenses sociales apparaissent au centre des préoccupations du gouvernement.

Le projet de loi de finances 2011, élaboré dans un contexte d'après-crise marqué par une reprise à la fois fragile et incertaine, prévoit d'importantes coupes. Une des mesures les plus importantes inscrites dans le Projet de Loi de Finances (PLF) 2011 intéressant les collectivités locales est la stabilisation en valeur des concours financiers de l'Etat aux collectivités locales. Ce gel des dotations est d'ores et déjà prévu pour 3 ans (2011-2013).

L'hypothèse de croissance retenue par le Gouvernement est de + 2,0 % en 2011, après une hausse de 1,5 % en 2010 ; l'inflation anticipée reste stable et modérée : + 1,5 % en 2011, contre + 1,2 % en 2010.

En outre, il est prévu la non-indexation du montant de certaines dotations de fonctionnement et d'investissement. Par conséquent, l'enveloppe des concours financiers concernés par la stabilisation en valeur sont : les prélèvements sur recettes au profit des collectivités locales, les amendes de police, la Dotation Générale de Décentralisation.

Les deux dotations de soutien à l'investissement rural : la DGE et la DDR ont été fusionnées en une dotation, la Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux (DETR).

#### **Contexte économique communautaire**

##### **→ Le Contrat de Pays**

Le Pays de Brocéliande a signé un contrat de Pays 2006-2012 avec le Conseil Régional le 9 novembre 2006. Il s'oriente autour de quatre axes : Identité "Brocéliande"/Développement Durable/Nouveaux besoins locaux/Supra communautaire.

L'année 2010 a vu la validation de la clause de renégociation pour la période 2010-2012.

Deux nouveaux projets y figurent :

- la construction d'un équipement cinématographique à Bréal-sous-Montfort (160 K€),
- la modernisation de l'aire de repos Paimpont-Brocéliande (32 K€).

→ **Le Contrat de Territoire**

Le Contrat de Territoire de 2<sup>ème</sup> génération démarrera en 2011.

Concernant le Volet III (fonctionnement), le Conseil Général s'orienterait vers une enveloppe identique à celle de 2010 soit 68 183 €. Une convention provisoire pourrait être signée entre le Conseil Général et les EPCI dans l'attente de connaître les modalités pour le volet II (investissement) dont les détails précis ne seront communiqués qu'au second trimestre 2011.

→ **La mise en place d'une fiscalité mixte et péréquation horizontale Communauté/Communes**

La suppression de la taxe professionnelle votée dans la Loi de finances pour 2010 bouleverse le paysage fiscal des collectivités et en particulier celui des établissements publics de coopération intercommunale à taxe professionnelle unique (TPU) comme la Communauté de Communes de Brocéliande.

Désormais, sa fiscalité reposera en très grande partie sur les ménages et non plus sur les entreprises. Par cette réforme, les EPCI à TPU deviennent tous à fiscalité mixte. La règle qui figeait la dotation de solidarité communautaire en cas de fiscalité mixte disparaît.

Néanmoins, l'article 1609 nonies C du Code Général des impôts prévoit un reversement de taxe professionnelle au profit des communes membres. Deux types de reversements sont effectués par la Communauté de Communes :

- l'attribution de compensation est un dispositif de reversement au profit des communes qui constitue une dépense obligatoire pour la Communauté.
- La dotation de solidarité constitue l'une des modalités de redistribution financière du groupement vers ses communes membres.

En 2011, selon la règle de neutralité des transferts liés à la mise en œuvre du Relais Assistants Maternels et à la prise en compte des contributions communales auprès du SDIS, la Commission d'Evaluation des Charges transférées pourra décider de retenir sur les attributions de compensation, à l'euro près, la valeur des charges assumées préalablement par les communes. Les augmentations annuelles seraient ensuite supportées par la seule Communauté.

### **Contexte communal**

Monsieur Bernard ETHORE, Adjoint aux Finances, présente un bilan de l'exercice 2010.

Les principaux restes à réaliser, citons :

**En recettes**, nous attendons :

- 1 - la subvention de 100 000 € du Conseil Général (subvention inscrite au contrat de territoire, demande en cours de versement).
- 2 - la participation de la Communauté de Communes de Brocéliande pour aide à la viabilisation de la construction de logements sociaux (rue de l'Ancienne Gare).
- 3 - un fond de concours de 30 000 € pour la construction de la Maison des Associations.

**En investissement retardé** :

- 1 - la Maison des Associations dont 392 000 € ont été inscrits au Budget Primitif 2010. Ces crédits ont permis le début des travaux. Il conviendra de compléter le financement à hauteur de 988 000 € (Restes à réaliser 2010 : 338 000 € - Budget Primitif 2011 : 650 000 €).
- 2 - l'aménagement de la liaison entre la Place St-Malo et le Centre Culturel dont 200 000 € ont été inscrits au Budget Primitif 2010. Il conviendra de compléter le financement sur le poste d'aménagement du bourg.

### **Bilan des opérations en 2010**

87 % des opérations d'investissements inscrits sont réalisés en 2010.

Sur les 94 inscrites en 2010 :

82 sont totalement réalisées dont 70 soldées budgétairement.

5 sont en cours de réalisation en ce début d'année :

- la maison des associations,
- les retables de l'église,
- la liaison Centre Culturel – Place Saint-Malo,
- les achats de livres et CD pour la Médiathèque,
- la révision des zones d'assainissement du PLU.

7 seront reprogrammées en 2011 :

- extension du réseau eau potable La Costardais, les travaux sont programmés
- le Pavail : 2 panneaux de signalisation
- le columbarium : en attente.
- voirie rue de Bruz et rue de Saint-Thurial
- Mairie : 1 photocopieur (Service Urbanisme)
- local à vélo pour La Poste Place de la Madeleine : électricité en attente d'une acceptation de raccordement EDF.

Le Conseil Municipal prend connaissance des grandes lignes de l'exercice 2011.

## **Budget Principal**

<b>Section de fonctionnement</b>
----------------------------------

Les dépenses de fonctionnement devront être maîtrisées même si certaines deviennent incontournables.

1 - Les subventions aux associations votées à la dernière réunion du Conseil Municipal se montent à 134 116.60 € (+ 2.88 %).

2 - les différentes participations aux syndicats intercommunaux (CIAS, Gendarmerie, Eau de Lillion...)

3 - les charges d'énergie (eau, électricité, gaz ...) il est bien souligné que sur l'année 2010, personne ne pouvait imaginer l'augmentation d'aujourd'hui. C'est pour cela qu'il est difficile de faire des projections à moyen terme et encore moins à long terme.

4 - les charges de personnel restent dans la moyenne des communes du Département bien que les affaires sociales soient mutualisées,

5 - moyens matériels et financiers nécessaires pour l'organisation des trois grosses manifestations :

- \* le Championnat du Monde de Trial,
- \* le Festival du Roi Arthur,
- \* le Comice Agricole.

Les communes conservent pour cette année, les mêmes recettes fiscales que par le passé : part communale de la taxe d'habitation, du foncier bâti et du foncier non bâti.

Elles ont aussi la liberté de modifier les taux, sachant que les bases sont revalorisées de 2 % dans le cadre de la loi de finances 2011.

Le rappel des taux est le suivant :

- taxe d'habitation : 15.30 %,
- foncier bâti : 13.87 %,
- foncier non bâti : 40.85 %.

Il appartiendra au Conseil Municipal lors du vote du budget de maintenir ces mêmes taux ou de les faire évoluer.

Concernant nos recettes attendues, nous avons fort peu d'informations des services de la Préfecture, seule une partie de la DGF est parue sur internet.

Reversement de la Communauté de Communes de Brocéliande, montant identique à l'année dernière 344 421 € diminué du RAM et du SDIS.

### **Emprunt**

En 2011, la charge de la dette sera de :

- remboursement de capital : 246 726.40 €
- remboursement des intérêts : 74 080.17 €

soit une annuité de 310 806.57 € correspondant à 66,51 € par habitant.

Pour mémoire, en 2010 l'annuité était de 293 574,70 € soit 63,16 € par habitant. En fin d'année 2010, un emprunt de 350 000 € a été réalisé au taux fixe de 3.01 % sur 15 ans.

## Section d'investissement

### En projet pour 2011 :

1 - ECOLES-RESTAURANT SCOLAIRE : clôture.

2 - RESTAURANT SCOLAIRE : lave vaisselle.

3 - BATIMENTS COMMUNAUX :

\* Eglise les retables (100 000 € inscrits au BP 2010)

\* Restaurant Scolaire, changement des ouvertures (économie d'énergie)

Monsieur André Berthelot Adjoint aux bâtiments précise qu'en 2012 il faudra certainement envisager des travaux d'extension pour le restaurant scolaire. De ce fait les rénovations de fenêtres seront plutôt programmées sur un autre bâtiment scolaire (à voir en commission).

4 - MAIRIE : équipements informatiques, photocopieurs (un au service urbanisme prévu en 2010 + un autre à l'accueil).

5 - CENTRE CULTUREL : plateforme pour la construction équipements cinématographiques + réseaux EDF, PTT, GAZ, EU, EP, EAU POTABLE.

6 - VOIRIE

\* aménagement route de Saint-Thurial (rond-point)

\* sécurisation des piétons entre les deux ronds-points Route de Montfort

7 - PAVAIL : aménagement et implantation de sanitaires

Monsieur Jean-Yves GEFROY propose à l'assemblée de faire du Pavail un site de démonstration et de sensibilisation à la phytoépuration pour les toilettes publiques.

Madame Audrey GRUEL, Adjointe à l'Environnement, précise que les Membres de la Commission «Environnement» ont exclu l'option «toilettes sèches» mais qu'une étude de faisabilité est en cours pour la phytoépuration.

8 - ECLAIRAGE PUBLIC : effacement de réseaux.

### Budget Assainissement

\* **L'extension de la Station d'Épuration.** Les travaux devront démarrer en mars-avril ; les travaux d'élagage et abattage sont terminés à ce jour. Ces travaux consisteront dans un premier temps à vidanger le premier bassin de lagunage et le remblayer partiellement de 5 à 6 000 m<sup>3</sup> de terre qui seront pris sur une partie de la zone d'activités du Hindré.

Il y aura lieu de compléter le financement par l'inscription d'une ligne budgétaire de 600 000 € environ :

- autofinancement : 400 000 €

- subvention escomptée

Agence du Bassin : 377 000 €

- emprunt : 600 000 €

\* **L'Extension du réseau Route de Montfort** (Quatre Routes) : 200 000 € financés par emprunt diminués des Participations Raccordement à l'Egout (PRE) des futurs raccordés.

Monsieur Roger RIBAUT regrette l'absence de prospection à 3 ou 5 ans dans le contenu du Débat d'Orientation Budgétaire.

Monsieur Bernard ETHORE, Adjoint aux Finances, précise qu'en l'état actuel des finances, les travaux d'aménagement du centre bourg vont raisonnablement mobiliser une grosse partie des finances des trois prochaines années.

La synthèse des comptes 2010 transmise par Monsieur CHOBELET a été distribuée à chaque Conseiller.

### **5) Renouvellement de la convention d'ouverture de crédit**

Le Conseil Municipal a reconduit, à l'unanimité, pour l'année 2011, la convention d'ouverture de crédit d'un montant unitaire de 400 000 €, pour le fonctionnement de la Commune.

### **6) Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux pour 2011 (DETR)**

Certaines opérations d'équipement prévues à l'exercice 2011 peuvent bénéficier d'aides de l'Etat au titre de la DETR (Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux). Le Conseil Municipal a décidé, à l'unanimité, de retenir les opérations suivantes :

1 - **Restaurant Scolaire** : suite à la mise en place du self et pour faire face à l'augmentation importante des rationnaires :

- un lave vaisselle : 23 000 € TTC (environ)
  - une armoire négative : 3 000 € TTC (environ).
  - une extension du Restaurant Scolaire sous forme d'un préau pour permettre aux enfants une attente en toute sécurité avant de rejoindre leurs établissements scolaires (estimation : 40 000 € TTC).
- 2 - **Bâtiments scolaires** : travaux de remplacement des ouvertures simples vitrages par des doubles vitrages dans le cadre de la démarche "économie d'énergie" décidée en réunion de Commission "Bâtiments" le 5 février 2011 (estimation : 50 000 € TTC).

#### **7) Personnel communal - gratification d'un stagiaire**

Considérant le travail fourni pendant toute la durée de la convention de stage par un élève de la Maison Familiale Rurale Horticole de Saint Grégoire qui effectue la partie pratique de sa formation "CAPA TRAVAUX PAYSAGERS" auprès des Services Techniques de la Commune, le Conseil Municipal, à l'unanimité, a autorisé le versement d'une gratification pour cet élève correspondant à 30 % du SMIC.

#### **8) Dénomination de voies - lotissements "La Chesnais" et "Les Quatre Routes"**

Suite à la Commission "Voirie" du 2 mars 2011, le Conseil Municipal, à l'unanimité, a décidé la dénomination suivante des voies communales :

- \* le lotissement de "La Chesnais" :
  - rue des Etoiles Filantes,
  - rue de la Comète de Halley.
- \* le lotissement "Les Quatre Routes" :
  - Impasse Bellevue,
  - Rue Ettore Bugatti,
  - Impasse Rudolf Diesel,
  - Impasse Amédée Bollée,
  - Impasse Léon Serpollet,
  - Impasse Etienne Lenoir,
  - Impasse Joseph Cugnot,
  - Rue Georges Bouton et Adolphe De Dion.

Affiché à la porte de la Mairie,  
Le 15 mars 2011  
Le Maire,  
J. DURAND